

SITUATION FAMILIALE

(inscription : fournir une photocopie du livret de famille, couple et enfant concerné)

RESPONSABLE PRINCIPAL (1^{ère} personne à contacter pour la santé / scolarité de l'enfant) :

Parenté : Père et Mère (mariés) Mère Père Autre :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /
E-mail :
Profession :
Employeur :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /
E-mail :
Profession :
Employeur :

AUTRE RESPONSABLE ** (si parents séparés ou autre situation) :

Parenté : Mère Père Autre :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /
E-mail :
Profession :
Employeur :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /
E-mail :
Profession :
Employeur :

** L'autre parent divorcé ou séparé jouissant de l'autorité parentale se verra octroyer un code *ÉCOLE DIRECTE* pour la consultation des résultats scolaires ainsi que la réception des bulletins numériques.

La famille doit fournir la copie du jugement précisant l'attribution de la garde de l'enfant.

RESPONSABILITE FINANCIERE :

	RESPONSABLE FINANCIER UNIQUE	RESPONSABLES FINANCIERS MULTIPLES	REPARTITION
SCOLARITE	Nom :	Nom Tél :	%
	Tél :	Nom Tél :	%

INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE

SECTION EUROPEENNE : ANGLAIS LVA : ANGLAIS - ALLEMAND LVB : ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS OPTION FACULTATIVE : UN A DEUX CHOIX PAR ÉLÈVELATIN OUI NONEt ARTS PLASTIQUES OUI NONOu ITALIEN LVC OUI NON

INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIÈRE

SECTION EUROPEENNE * : ANGLAIS LVA : ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS LVB : ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS CHOIX DE COMBINAISONS POUR LES ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE * : CHOIX N°

1	HLP	MATHS	S.E.S.
2	HLP	LLCE	S.E.S.
3	HLP	LLCE	HGÉO SC POLITIQUES
4	MATHS	SC PHYS	S.V.T.
5	MATHS	S.E.S.	HGÉO SC POLITIQUES
6	HLP	S.E.S.	HGÉO SC POLITIQUES
7	MATHS	NSI	S.V.T.

8	MATHS	S.E.S.	NSI
9	MATHS	LLCE	HGÉO SC POLITIQUES
10	MATHS	LLCE	S.E.S.
11	MATHS	NSI	SC PHYS
12	S.E.S.	LLCE	HGÉO SC POLITIQUES
13	HLP	MATHS	HGÉO SC POLITIQUES

HGGSP ⇒ HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES - **HLP** ⇒ (HUMANITES, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE)**LLCE** ⇒ (LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES) - PHYSIQUE-CHIMIE - **S.E.S.** ⇒ SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**NSI** ⇒ (NUMÉRIQUES ET SCIENCES INFORMATIQUES) - **SVT** ⇒ (SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE) - MATHÉMATIQUESOPTION FACULTATIVE : UN A DEUX CHOIX PAR ÉLÈVE (SI DEUX CHOIX : LATIN OBLIGATOIRE)LATIN OUI NONEt ARTS PLASTIQUES OUI NON

INSCRIPTION EN CLASSE DE TERMINALE

SECTION EUROPEENNE * : ANGLAIS LVA : ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS LVB : ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS CHOIX DE BINOMES POUR LES ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE * : CHOIX N°

1	MATHS	SC PHYS
2	MATHS	S.E.S.
3	MATHS	S.V.T.
4	MATHS	NSI
5	LLCE	S.E.S.
6	HLP	S.E.S.
7	HLP	LLCE
8	NSI	SC PHYSIQUES
9	NSI	HGÉO SC POLITIQUES
10	S.E.S.	HGÉO SC POLITIQUES

11	SC PHYSIQUES	S.V.T.
12	HLP	HGÉO SC POLITIQUES
13	LLCE	MATHS
14	MATHS	HGÉO SC POLITIQUES
15	S.V.T.	HLP
16	S.V.T.	HGÉO SC POLITIQUES
17	HLP	SC PHYSIQUES
18	HGÉO SC POLITIQUES (A DISTANCE AU LYCEE)	LLCE
19	NSI (A DISTANCE AU LYCEE)	SVT

1ERE OPTION FACULTATIVE * :**MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES** (POUR LES ÉLÈVES N'AYANT PAS CHOISI SPÉ MATH) : OUI NONOU **MATHÉMATIQUES EXPERTES** (SI SPÉ MATH CHOISIE) : OUI NONou **DGEMC** : OUI NON2EME OPTION FACULTATIVE * :**ARTS PLASTIQUES** : OUI NON OU **LATIN** : OUI NON:**ESPAGNOL LVC** OUI NON OU **ITALIEN LVC** : OUI NON*PAR CONTRAINTES D'EMPLOI DU TEMPS, TOUS LES CHOIX D'OPTIONS NE SERONT PAS COMPATIBLES
(SE RENSEIGNER AUPRES DES RESPONSABLES CONCERNES DE L'ÉTABLISSEMENT).

DEMANDES PARTICULIERES DE LA FAMILLE :

.....
.....
.....

ASSURANCE(S) :

Mon enfant est assuré en **RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE** Accident à la compagnie suivante :

.....

Nb : Je m'engage à fournir l'attestation avant le 15 septembre 2021

Je souscris à l'assurance scolaire **Mutuelle SAINT CHRISTOPHE (RC et IA) : TARIF À VENIR**

SANTE :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'Hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'Hôpital qu'accompagné de sa famille. En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille (père et mère) par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant le numéro de téléphone d'une tierce personne susceptible de vous prévenir rapidement.

NOM Prénom : / Tél. : / / /

1- PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE) :

MON ENFANT POSSEDE DEJA UN **PAI** (à renouveler) JE SOLLICITE UN **PAI**

Allergies alimentaires Autres allergies Asthme

Traitements en cours sur temps scolaire (ordonnance obligatoire) :

.....

ADAPTATION(S) SCOLAIRE(S) :

2- PPRE PASSERELLE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative)

MON ENFANT POSSEDE DEJA UN **PPRE** DANS L'ECOLE D'ORIGINE (A FOURNIR)

3- PAP (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE) :

Mon enfant possède déjà un **PAP** (à renouveler) Je sollicite un **PAP**

Bilan Orthophonique Classe :

4- PPS : (PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION) :

Mon enfant possède déjà un **PPS** (à renouveler) Je sollicite un **PPS**

Mon enfant bénéficie d'une reconnaissance de handicap à la **MDPH**

Coordinatrice à joindre : Isabelle MAILLARD

DIVERS :

Transport Scolaire OUI NON

Elève boursier OUI NON

Mon enfant **sait nager** Mon enfant **possède déjà** : **ASSR 1** **ASSR 2** **PSC1** **DNB**

Droit à l'image (Autorise le Lycée Saint Pierre à photographier et filmer mon enfant mineur dans le cadre d'activités pédagogiques, sans contrepartie de quelque nature que ce soit)

Signatures des Responsables Légaux,

Signature de l'Élève,

Date : / / 202

CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE :

Lycée SAINT-PIERRE désigné "l'Établissement"
Adresse : 26, allée Pierre Berthomier - 03300 CUSSET
d'une part

et

Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Code postal : Ville :

Désignés "Responsable(s) légal(aux)", de l'enfant désigné "l'élève"

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par le(s) responsable(s) légal(aux) au sein de l'établissement, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire 2021 - 2022

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration ou d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2021 - 2022

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif du projet d'établissement du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement figurant en annexe, ou disponible sur l'ENT, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement Lycée SAINT PIERRE et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention, ou disponible sur l'ENT.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Les tarifs sont donnés le jour de l'inscription avec le dossier d'inscription. Les frais de scolarité peuvent évoluer chaque année. Une nouvelle tarification sera envoyée aux familles avant la rentrée scolaire.

Article 5 - Assurances

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à assurer l'élève pour ces activités scolaires et périscolaires et à produire une attestation d'assurance dans le délai de quinze jours après la rentrée scolaire.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'élève fera l'objet d'une facturation au(x) responsable(s) légal(aux) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année sur toute la période de scolarisation de l'enfant dans l'établissement.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf renvoi définitif de l'élève ou motif grave à l'origine duquel se trouveraient les responsable(s) légal(aux),

la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût annuel de la scolarisation, au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses du départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- perte de confiance entre l'établissement et la famille,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Le(s) responsable(s) légal(aux) informent l'établissement de la non réinscription de l'élève durant le troisième trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 01 juin.

L'établissement s'engage à respecter un délai (le 01 juin) pour informer les parents de la non réinscription

de l'élève pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition du(des) responsable(s) légal(aux), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) responsable(s) légal(aux), une photo d'identité numérisée de l'élève sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A....., le / / 202.....

(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du Chef d'Établissement,

Signature du (des) responsable(s) légal (aux)



Laurent FRIAUD

Les annexes de la Convention de Scolarisation :

Le document d'inscription.

Le règlement financier de l'établissement

Le document d'adhésion à l'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

QUE COMPREND LA CONTRIBUTION FAMILIALE ?

La **contribution familiale** correspond à la participation financière des familles nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Établissement (financement des investissements et du "caractère propre"). Bien que calculée au plus juste, elle peut représenter une charge importante pour certaines familles. Elle ne doit pas cependant constituer un obstacle à l'inscription d'un élève dont la situation financière familiale nécessiterait une aide. Il ne faut pas hésiter dans ce cas à demander au secrétariat un rendez-vous personnel avec le chef d'établissement.

Tarification 2021-2022	École Notre Dame	Collège Saint Joseph	Lycée Saint Pierre
A - Contribution des familles /10 mois			
1 enfant (plein tarif)	50 €	83 €	106 €
2 ^{ème} enfant (-10%)	45 €	74 €	95 €
3 ^{ème} enfant (-15%)	42 €	70 €	89 €
Autres enfants et plus	Prendre RDV avec le chef d'établissement	Prendre RDV avec le chef d'établissement.	Prendre RDV avec le chef d'établissement
B - Restauration			
Repas à l'unité	4,60 €	5,90 €	5,90 €
La Cafétéria "Lycéens"	-	-	Selon la consommation
C - Frais occasionnels			
Garderie (matin) dès 7h30	Gratuité	-	-
Garderie (soir) jusqu'à 18h20	2,80 €	-	-
Étude du soir Collège & Lycée	-	Gratuité	Gratuité
D - Cotisation APEL (annuelle)			
	20 €	25 €	25 €

Collège : Pour les livres et le matériel mis à disposition de chaque élève, une caution de 100€ sera remise à l'établissement en début d'année. Ce chèque sera rendu en fin d'année, déduction faite de la valeur des dommages occasionnés par l'élève et sous réserve d'une situation à jour avec le service comptable.

COTISATION ANNUELLE APEL (Association des Parents d'Elèves) :

En tant que responsable légal vous pouvez adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Établissement. Cette cotisation est facturée une fois par famille.

COMMENT PEUT-ON PAYER LA RESTAURATION, LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET LES FRAIS OCCASIONNELS ?

Soit paiement par Carte Bleue sur votre ENT parental, soit par prélèvement automatique, soit par virements bancaires, soit par chèques, ou en espèces (prélèvement automatique le 10 du mois, facture chaque fin de mois sur école directe sur l'espace famille.

Une facturation sera établie mensuellement, comprenant : la scolarité, la restauration consommée et les frais occasionnels s'il y a lieu

Le mode MIXE est donc possible :

- payable d'avance via des acomptes (ENT)
- à réception de la facturation en fin de mois.

Le report du solde (débit ou créditeur) sera également affiché, il est disponible également sur simple appel au secrétariat.

Tuto de la gestion financière
disponible dans vos documents
sur École Directe ou sur [notre SITE](#)

A Cusset, le / / 2021

Représentant légal :

(Nom, prénom)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

MANDAT-

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

**Mandat de
prélèvement
SEPA**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC COLLEGE ST JOSEPH ET LYCEE ST PIERRE** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC COLLEGE ST JOSEPH ET LYCEE ST PIERRE**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR15ZZZ630240

Débiteur

Votre Nom _____

Votre
adresse _____

CP/Ville _____

Créancier

OGEC COLLEGE ST JOSEPH ET LYCEE ST PIERRE _____

26 allée Pierre Berthommier _____

03300 CUSSET _____

France _____

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

A _____

Le : _____

Signature : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

Formation Chrétienne

L'ensemble scolaire veille à préserver son caractère propre d'établissement catholique ouvert à tous.

C'est pour cela que des heures de formation chrétienne sont intégrées dans le temps scolaire ou en périscolaire, et font partie de l'emploi du temps des élèves.

Les cours de culture religieuse intitulés également « formation humaine et religieuse », (inclus dans les emplois du temps) s'adressent à tous les élèves et ne demandent pas une adhésion à la foi chrétienne. Ils sont assurés par le personnel de notre établissement et ne sont pas facultatifs (partie intégrante des programmes scolaires : histoire des arts et des religions).

Les heures de formation chrétienne complétées par des temps forts, ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées et s'adressent aux jeunes volontaires qui souhaitent préparer, en accord avec leurs parents, leur profession de foi ou faire une démarche sacramentelle (baptême, première communion ou confirmation), mais aussi à ceux qui souhaitent simplement découvrir un peu plus la foi des chrétiens. Les élèves qui ne participent pas à la formation chrétienne sont pris en charge en étude ou autre activité pendant cette heure-là.

Que vous souhaitiez ou non que votre enfant participe aux séances de formation chrétienne, merci de remettre le talon-réponse ci-dessous à la vie scolaire. Vous pouvez bien sûr modifier votre choix en cours d'année si vous le désirez.

.....
NOM de l'enfant Prénom

Date de naissance..... Classe

Dernière classe et école fréquentée

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

M. - Mme - M. et Mme

Adresse :

.....
Tél. : Mail :

❖ L'enfant est-il baptisé ?

OUI à quelle date ?..... Dans quelle paroisse ?

Merci de nous fournir une copie du certificat de baptême.

NON, souhaitez-vous qu'il se mette en route vers le baptême avec l'Ensemble scolaire ?

OUI NON

❖ L'enfant a-t-il déjà été catéché ? OUI NON

Si oui, combien d'années ?..... à quel endroit ?.....

❖ L'enfant a-t-il fait sa première communion ?

OUI à quelle date ?..... NON, souhaitez-vous qu'il la prépare avec l'Ensemble Scolaire ?

OUI NON

❖ L'enfant a-t-il déjà célébré sa Profession de Foi ? OUI NON

❖ L'enfant a-t-il fait sa confirmation ?

OUI à quelle date ?..... NON, souhaitez-vous qu'il la prépare avec l'Ensemble Scolaire ?

OUI NON

Signature des parents ou du responsable légal :

Association Sportive

L'Association Sportive (AS) du collège et du lycée offre la possibilité aux élèves de pratiquer de façon régulière des activités sportives encadrée par les professeurs d'EPS. Elle est ouverte à tous les élèves qui peuvent choisir **une ou plusieurs activités sportives** proposées en début d'année scolaire par les professeurs d'EPS.

OBJECTIFS DE L'AS

Pratiquer: découvrir, se divertir et prendre du plaisir tout en profitant de l'aspect rencontre et convivial des activités.

Progresser: développer ses compétences dans une ou plusieurs activités en venant régulièrement pour s'entraîner et/ou participer aux rencontres inter-établissements et aux championnats et compétitions UNSS.

Responsabiliser: Participer à la vie de l'AS et s'inscrire dans un projet collectif.

Former: S'investir dans la formation des « jeunes officiels », c'est-à-dire pouvoir être arbitre, juge, organisateur de rencontres sportives.

FONCTIONNEMENT/ HORAIRES

S'inscrire auprès de son professeur d'EPS et être licencié à l'AS (coût de la licence inclus dans les frais de scolarité)

Les activités ont lieu le mercredi après-midi mais aussi tout au long de la semaine lors de la pause méridienne, les mardi et jeudi de 15h00 à 17h00, les lundi et jeudi de 17h00 à 18h15.

ACTIVITES PROPOSEES

LA DANSE: au-delà des ateliers hebdomadaires, ce sont également des rencontres avec des artistes danseurs chorégraphes et des spectacles dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre de Cusset.

LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE: VTT, Courses d'Oriente, Raid, Biathlon, SKI ... qui permettent de s'épanouir à travers une pratique physique en immersion dans la nature.

LE BASKET (deux options de pratique) : La classe partenaire AS basket visant la découverte de l'activité et la Section Sportive pour des joueurs confirmés avec comme objectif d'approfondir la pratique du basket.

LE FITNESS et LES CIRCUITS TRAINING: les lundis et jeudis après les cours (AS spécifique Lycée)

Des activités plus ponctuelles sont aussi proposées les mercredis tout au long de l'année dans le cadre de l'UNSS sous forme de rencontres, de championnats ou de compétitions inter-établissements : **CROSS, BADMINTON, NATATION, ESCALADE ...**